Promotion du compostage en habitat collectif ou partagé

Gmva

Auteur :

Pibs Ii - 30, Rue Alfred Kastler
Bp 70206
56006 Vannes
Voir le site internet
Gilles Garancher
g.garancher@gmvagglo.bzh

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

L'ADEME estime que le développement du compostage domestique est l'une des actions emblématiques nationales. En effet, la matière organique représente 30 à 50% des Ordures Ménagères résiduelles (OMr), soit en moyenne 42 kg/hab/an de déchets fermentescibles en habitat collectif*.

Que ce soit en habitat individuel comme en habitat collectif, Vannes agglo s'est fixée comme priorité de d'initier ses usagers à la pratique du compostage domestique.

En effet, forte du succès des opérations expérimentales menée en 2009, Vannes agglo, a décidé de développer le compostage collectif en pied d'immeuble, sur l'ensemble de son territoire.

**(Source ADEME – Rapport final Miniwaste – novembre 2012)*

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Démocratiser le compostage et rendre accessible à tous la pratique du compostage
- Protéger l'environnement en limitant les quantités de déchets produits,
- Maîtriser le coût de la gestion des déchets,
- Favoriser le lien social entre les résidents.

Résultats quantitatifs

Immeubles équipés :

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de sites projetés	3	27	16	59	32
Nombre de sites équipés	3	7	9	10	11

Estimation de l'évitement de déchets* :

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Objectif d'évitement (en tonnes)	10	20	40	50	60
Réels évités cumlés (en tonnes)	4,37	13,49	41,04	50,27	71,33

**Tonnages cumulés des déchets organiques détournés (40% de 42kg/hab/an pour 2,3hab/foyer)*

Résultats qualitatifs

- Excellente implication de notre bailleur social principal (=rapidité pour validerr de nouveau projet)
- Très peu de dysfonctionnement ont été relevés depuis le lancement de l'opération

MISE EN OEUVRE

Planning

Chaque foyer volontaire :

- Signe une charte de participation.
- Reçoit un bio-seau, lui permettant d'apporter ses déchets de cuisine au composteur placé sur l'espace vert de l'immeuble.
- Est formé à la pratique du compostage.
- S'engage à participer activement au bon fonctionnement de l'aire de compostage.

Les copropriétaires et le syndic :

- S'engagent à considérer les composteurs comme partie intégrante de la résidence et à acheter le petit outillage nécessaire au bon fonctionnement (fourche, sécateur…)
- Invitent l'entreprise d'entretien des espaces verts à laisser les feuilles mortes dans un bac de stockage.

Vannes agglo :

- Identifie un emplacement favorable et les volontaires motivés.
- Aide les habitants à faire valider le projet par le conseil syndical lors d'une copropriété.
- Aménage l'aire de compostage. Dans l'idéal, l'aire de compostage est constituée de 3 composteurs :

- un pour les déchets à composter,

- un pour stocker du structurant (feuilles, broyat de déchets verts alimenté si nécessaire par Vannes agglo),

- un dernier pour le compost en cours de maturation.

- Organise l'inauguration du site, la formation et la distribution de bio-seaux aux habitants…
- Veille au bon fonctionnement de l'aire de compostage (1 passage / mois).

Moyens humains

- Organisation : 1 ambassadeur tri/compostage > 65 heures/an
- Suivi et entretien : 1 guide composteur > 200 heures/an

Moyens financiers

Budget annuel de fourniture de composteurs collectifs, bio-seau et prestation de service (mise en place + suivi/entretien) :

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Budget annuel (en € HT)	9 571	26 859	35 758	11 464	2 267*

Pas de commande de composteurs en 2014
Arrêt du lot 2 à compter de 2014 (suivi réalisé en régie)

Moyens techniques

- Acquisition de composteurs en bois (400l, 600l, 800l), bio-seau de 10L et de brass compost
- Flyer de présentation de la démarche destinés aux habitants/syndics/bailleurs
- Guide du compotage/jardinnage au naturel et adhésif pour bio-seau
- Pancartes bac d'apport + bac de maturation
- Formation ADEME : animer et mettre en place des opérations de prévention-gestion partagée.
- Retour d'expérience d'autres collectivités (Rennes Métropole)
- Affiches et flyers distribués aux habitants de l'immeuble pour les informer du projet
- Réunion d'information sur les techniques de compostage domestique lors de l'innauguration de l'aire
- Stockage du structurant pour le compost (broyat de déchets verts, feuilles mortes...) dans bac dédié

Partenaires mobilisés

- Ademe
- Eisenia
- CAT du Prat
- CG56
- Sysem

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- L'opération expérimentale de 2009 a permis la mise en place d'autres sites de compostage dans le même sur le territoire.
- Oui avec une vigilance particulière sur la motivation des habitants.

Difficultés rencontrées

Evaluation assez précise des quantités détournées.

Recommandations éventuelles

- Un minimum de deux personnes volontaires dans la résidence est indispensable pour lancer la dynamique au sein d'un collectif
- Réaliser une enquête au sein de la résidence afin d'évaluer le nombre de participants.
- Suivi mensuel indispensable par la collectivité (prestation externe en fonction du nombre de résidence

équipée)
- Créer un support de communication qui synthétise l'action
- Pour éviter tout risque de rongeurs, mettre un grillage souple sur l'un des composteurs

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | CONTENEUR | MENAGE | ADMINISTRATION PUBLIQUE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Patrick EVEN
patrick.even@ademe.fr
Direction régionale Grand Est